

1. Identification

. **Identificateur de produit**

. **Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures**

. **Code du produit:** 1145206001, 1145278001

. **Usage recommandé:** Nettoyant assainissant pour surfaces dures

. **Restrictions d'utilisation:**

Toutes autres utilisations que celles décrites sur l'étiquette et la fiche technique du produit.

. **Manufacturier:**

Avmor Ltée
950, Michelin
Laval, QC, H7L 5C1
Canada
1-800-387-8074
www.avmor.com

. **Numéro de client:** 119100

. **Numéro d'appel d'urgence:** CANUTEC 1-613-996-6666

2. Identification des dangers

. **Classification du produit:**



GHS02 Flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

. **Mention d'avertissement** Danger

. **Conseils de prudence:**

Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

09/26/2016

09/26/2016

Nom du produit **ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures**

(suite de la page 1)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INCENDIE: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

. Système de classification:

. NFPA données (gamme 0-4):



Santé = 1

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

. Autres dangers non-classifiés: Aucun

. Notes: La définition des abréviations est donnée à la section 16.

3. Composition/information sur les ingrédients

. Caractérisation chimique: Mélanges

. Description: Solution aqueuse composée des substances suivantes:

. Composants:

CAS	Descriptions	Concentration
67-63-0	2-propanol	50-100%

. Indications complémentaires:

Toute plage de concentrations est due à une protection des renseignements commerciaux confidentiels ou à la variabilité entre lots.

4. Premiers soins

. Description des premiers secours

. Remarques générales:

. Après inhalation:

Occasionne rarement des inconforts, donner de l'air frais et consulter un médecin en cas de troubles.

. Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau ou prendre une douche pour un temps minimale de 15 min. Consulter un médecin si des rougeurs persistent.

. Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. Indications destinées au médecin:

. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

09/26/2016

09/26/2016

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 2)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- . **Agents extincteurs appropriés:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . **Dangers spécifiques du produit:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Autres indications:** Voir la - section 9 - pour les caractéristiques d'inflammabilité de ce produit.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- . **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**
Porter le/les équipement(s) de sécurité recommandé(s). Eloigner les personnes non protégées.
- . **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- . **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure (bran de scie)).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- . **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manutention et stockage

- . **Manipulation:**
- . **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:** Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- . **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- . **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:**
Tenir les emballages d'origine hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
- . **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

09/26/2016

09/26/2016

Nom du produit **ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures**

(suite de la page 3)

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

. Paramètres de contrôle:

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 2-propanol

EL (Canada)	Valeur momentanée: 400 ppm Valeur à long terme: 200 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 400 ppm Valeur à long terme: 200 ppm

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. Contrôles de l'exposition:

. Equipement de protection individuel:



Gants de protection (Voir Protection des Mains)



Lunettes de protection (Voir Protection des Yeux)

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

. Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Si la pièce est bien ventilée, les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.

. Protection des mains:

Gants de protection.

Vérifier le bon état des gants de protection avant chaque usage.

. Protection des yeux: Porter des lunettes anti-éclaboussures pour produit chimique

. Protection du corps:

Vêtements de protection. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. (recommandé)

9. Propriétés physiques et chimiques

. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

. Indications générales:

. Aspect:

Forme:

Liquide

. Couleur:

Incolore

(suite page 5)

09/26/2016

09/26/2016

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 4)

. Odeur:	Genre alcool
. Seuil olfactif:	Non déterminé.
. Valeur du pH:	7,5 - 8,5 (25 °C)
. Changement d'état:	
Point de fusion/congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	82 °C
. Point d'éclair	17 °C
. Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
. Température d'inflammation:	425 °C
. Température de décomposition:	Non déterminée.
. Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
. Limites d'explosion:	
Inférieure:	2,0 Vol %
Supérieure:	12,0 Vol %
. Pression de vapeur à 20 °C:	43 hPa
	Non déterminé.
. Densité relative:	0,880 - 0,890 (25 °C)
. Densité de vapeur:	<1 (vapeur d'eau)
. Vitesse d'évaporation:	Non déterminée.
. Solubilité dans/miscibilité avec:	
l'eau:	Entièrement miscible
. Constante du coefficient de partage (n-octanol/eau, log Kow):	Non déterminée.
. Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminée.
Cinématique:	Non déterminée.
. Teneur en solvants:	
Contenu en COV:	58,0 %

10. Stabilité et réactivité

- . Réactivité: Non-déterminée.
- . Stabilité chimique:
- . Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . Possibilité de réactions dangereuses:
 - Risque d'incendie.
 - Réactions aux acides.

(suite page 6)

09/26/2016

09/26/2016

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 5)

- . **Conditions à éviter:** Éviter le gel et les conditions de chaleur extrêmes
- . **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
En cas de décomposition: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et des traces de composés halogénés volatiles.

11. Données toxicologiques

- . **Renseignements sur les voies d'exposition probables:**
- . **Toxicité aiguë**
- . **Valeurs numériques de toxicité:**

. Composants Type Valeur Espèce		
ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Inhalatoire	LC50 (4 h)	51,7 mg/L (Rat)
67-63-0 2-propanol		
Oral	LD50	5045 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	12800 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	30 mg/L (Rat)

- . **Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:**
- . **Si sur la peau:** Peut causer une irritation à la suite d'un contact prolongé avec la peau.
- . **Si dans les yeux:** Effet d'irritation.
- . **Ingestion:**
Peut causer des irritations des voies gastrointestinales, de la nausée, des vomissements et des maux de têtes.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- . **Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme:**
Un contact prolongé ou fréquent avec ce produit peut causer de l'eczéma et de l'inflammation de la peau en résultat à un effet dégraissant.
- . **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon la méthode de calcul interne sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif.
Irritant.

- . **Catégories Cancérinogènes:**

. IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)		
67-63-0	2-propanol	3
64-17-5	Éthanol	1

- . **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

12. Données écologiques

- . **Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Écotoxicité:** Aucune information pertinente n'est disponible.
- . **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

09/26/2016

09/26/2016

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 6)

13. Données sur l'élimination

. Méthodes de traitement des déchets:

. Recommandation:

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec les sols, les drains et les égouts .

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Éliminer conformément à tous les lois et règlements fédéraux , provinciaux et locaux applicables . Contactez votre agence de l'environnement local, provinciale ou fédérale pour les normes spécifiques.

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation:

Ne pas réutiliser les contenants vides.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

. Produit de nettoyage recommandé:

Eau.

Se reporter à la Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE et Section 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

pour obtenir des informations sur la manipulation et la protection des employés

14. Informations relatives au transport

. Numéro ONU

. DOT, IATA UN1219

. Désignation officielle de transport de l'ONU

. DOT ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

. IATA ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

. Classe(s) de danger pour le transport

. DOT, IATA

. Class 3 Liquides inflammables.

. Label 3

. Groupe d'emballage

. DOT, IATA II

15. Informations sur la réglementation

. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

. Liste canadienne des substances

. Liste intérieure des substances (LSI) du Canada
--

Tous les composants sont compris.

. Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

. Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

67-63-0 2-propanol

. Informations de danger relatives au produit:

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

(suite page 8)

09/26/2016

09/26/2016

Nom du produit ALPET D2 Assainissant sans rinçage pour surfaces dures

(suite de la page 7)

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d'utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.

Service établissant la fiche technique:

Préparé par:

Département des affaires réglementaires

Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative